



80% du miel vendu en France est importé et un tiers n'est pas conforme à la réglementation ! Lorsque les consommateurs souhaitent connaître l'origine géographique du miel, ils buttent sur une opacité organisée !!! Le « *made in nulle part* » est malheureusement une norme implicite.

Promis par le gouvernement dès 2017, **l'étiquetage obligatoire de l'origine du miel a été reporté à plusieurs reprises**. A ce jour, les apiculteurs n'entrevoient pas l'aboutissement de ce projet.

Il y a pourtant urgence : les apiculteurs français et européens subissent une concurrence déloyale de miels parfois frelatés et importés massivement à très bas prix.

Les citoyens ont droit à une transparence totale sur l'origine précise des produits qu'ils achètent. Ce que refusent la plupart des grossistes et importateurs en France.

Les miels issus de mélanges d'origines diverses réalisés dans l'opacité la plus totale par des industriels sans scrupules sont légion dans les rayons des supermarchés.

## 80% DU MIEL CONSOMMÉ EN FRANCE EST IMPORTÉ !

- Chine, Ukraine, Argentine et Espagne sont les principaux pays d'origine du miel importé ;
- 30% des miels « premier prix » testés par UFC-Que Choisir étaient frelatés avec l'ajout de sirop de sucre ;
- 1 miel sur 3 n'est pas conforme selon une étude de la Commission européenne datant de 2015 ;
- 1,30 euros, c'est le prix de vente au kilo du miel chinois alors que le coût de production moyen du miel français est de 4,50 euros par kilo ;
- Pour 88% des consommateurs, l'origine française du miel est importante mais une grande partie d'entre eux pense (à tort) consommer du miel français (étude FranceAgrimer 2016).

Alors que de plus en plus de pays européens rendent cet étiquetage obligatoire, **l'Espagne a récemment décidé de rendre obligatoire l'affichage sur le pot du pourcentage de chaque miel en fonction de son pays d'origine**. Les apiculteurs français ne trouvent parfois pas de débouchés faute de prix d'achat équitable